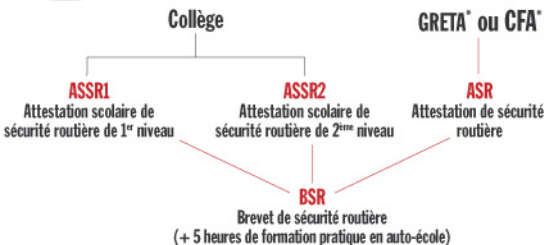


M
RESTEZ MOTARD
À MOTO

Pour conduire un deux-roues motorisés

Cyclomoteur : Le brevet de sécurité routière



*GRETA : Groupements d'établissements (de l'Éducation nationale pour la formation des adultes)

*CFA : Centre de formation d'apprentis

Motocyclette : Le permis

- Pour une motocyclette légère (cylindrée ≤ 125 cm³, puissance moteur ≤ 11 kW) :
permis A1 à partir de 16 ans.
- Pour une motocyclette de puissance $\leq 73,6$ kW (ou 100 ch) :
permis A à partir de 18 ans ; si la catégorie A est obtenue avant l'âge de 21 ans, il existe des restrictions au niveau de la puissance (pour une durée de 2 ans).

Le saviez-vous ?

Attention, depuis mars 2004, le permis obtenu est "un permis probatoire" avec un capital de 6 points au lieu de 12 pendant 3 ans (délai réduit à 2 ans pour les conducteurs ayant suivi la filière de la conduite accompagnée).

Pour plus d'information, rendez-vous sur www.restez-motard-a-moto.fr



SÉCURITÉ
ROUTIÈRE

CHANGEONS